Procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 26 mars 2024

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 26 mars 2024, à 20 heures sous la présidence de Jean-Claude DARLET, maire.

Présents : M. Jean-Claude DARLET, Mme Céline LANTHEAUME, M. Fabrice PRUNELLE, M. Laurent RICHARD, Mme Ana ANES GOMES FERNANDES, Mme Valérie BELLIER, Mme Isabelle FREIXAS, M. Jérôme BATAILLER, M. Cédrick GARDON, Mme Annie GUEFFIER, M. Etienne PETITJEAN, M. Jean-Pierre ROSE.
Absent : M. Frédéric JACQUET, M. Bertrand REY, Mme Emilie THOBIE.
Secrétaire : Mme Céline LANTHEAUME.

L'ordre du jour était le suivant :

- Délibération : Prévoyance Sociale Complémentaire – Mutuelle Prévoyance CDG38
- Délibération : approbation CA 2023
- Délibération : approbation CG 2023
- Délibération : taux imposition 2024
- Délibération : subventions associations 2024
- Délibération : budget 2024
- Délibération : recrutement vacataire saison 2024 Arthaudière
- Délibération : recrutement saisonnier 2024
- Délibération : ZAEnR, détermination des zones d'accélération
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 13 février 2024 a été adopté à l'unanimité.

1) Prévoyance Sociale Complémentaire – Mutuelle Prévoyance CDG38

Le Maire indique à l'ensemble des membres du Conseil que la commune met en place depuis 2020 une participation financière à la prévoyance pour chaque agent de la collectivité qui souscrit à un contrat prévoyance dans le cadre du contrat que la commune a signé avec le CDG. Cette participation mise en place par la commune est supérieure au 7€ minimum obligatoire fixé par l'article 2 du décret n°2022-581. Au 1er janvier 2025, un projet de décret présenté le 30/12/2023 porterait la participation de l'employeur à 17,50€ soit 50% du montant de référence, fixé à 35€.
Le CDG 38 lance une mise en concurrence afin de proposée une nouvelle convention de participation aux collectivités qui souhaiteraient y adhérer.

A l'unanimité, les membres du conseil valident la participation de la commune à la consultation du CDG38 pour une proposition de convention de participation avec l'assurance qui aura été retenue à la suite de la consultation.

2) Approbation CA 2023

Sous la présidence de M. Jean-Claude DARLET chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif du budget communal 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	511 804,05 €	Dépenses	180 977,00 €
Recettes	587 025,88 €	Recettes	390 657,47 €
Excédent de clôture	75 221,83 €	Restes à réaliser	0 €
		Excédent de clôture	171 001,77 €

3) Approbation CG 2023

Sous la présidence de M. Jean-Claude DARLET chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion du budget communal 2023 qui s'établit ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice

35400 - SAINT BONNET DE CHAVAGNE — Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	590 567,51	871 690,36	1 462 257,87
Titres de recette émis (b)	444 377,10	722 048,92	1 166 426,02
Réductions de titres (c)	53 719,63	135 023,04	188 742,67
Recettes nettes (d = b - c)	390 657,47	587 025,88	977 683,35
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	590 567,51	871 690,36	1 462 257,87
Mandats émis (f)	190 759,00	528 304,46	719 063,46
Annulations de mandats (g)	9 782,00	16 500,41	26 282,41
Depenses nettes (h = f - g)	180 977,00	511 804,05	692 781,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	209 680,47	75 221,83	284 902,30
(h - d) Déficit			

4) Taux d'imposition 2024

Le Maire expose à l'assemblée la volonté de ne pas vouloir toucher aux taux d'impositions communaux (foncier, foncier non bâti, taxe d'habitation) pour l'année 2024.

Celui-ci indique que la base forfaitaire va déjà subir une augmentation de 3,9% en 2024, que l'état financier de la commune est bon et ne voit donc pas l'utilité de moduler les taux d'impositions à la hausse.

Il a été voté à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions 2024 (foncière, foncier non bâti et taxe d'habitation) à l'identique que ceux de 2023.

5) subventions 2024 aux associations chavanaises

Propositions subventions associations 2024 :

Association	Montant 2023	Montant 2024
ACCA	200,00 €	200,00 €
LES AMIS DE L'ARTHAUDIERE	1 000,00 €	3 000,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS ST HILAIREDU ROSIER	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATION PATRIOTIQUE	300,00 €	300,00 €
CLUB BEL AIR	600,00 €	600,00 €
COMITE DES FETES	1 500,00 €	1 500,00 €
SOU DES ECOLES RPI ST BONNET DE CHAVAGNE/MONTAGNE	3 500,00 €	3 500,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	120,00 €	120,00 €
EVS LA DYNAMO	3 000,00 €	3 500,00 €
AFR CHATTE	1 000,00 €	1 000,00 €
LA GAULE ST MARCELLINOISE	0,00 €	200,00 €

Il a été voté à l'unanimité les montants des subventions alloués aux associations pour l'année 2024.

6) Budget 2024

Monsieur le Maire après avoir présenté le budget primitif 2024 de la commune au Conseil municipal, en fonctionnement et en investissement,

Il leur demande de se prononcer sur le budget primitif de la commune 2024 arrêtés comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 916 848,94 €
Dépenses et recettes d'investissement : 500 241,77 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	916 848,94 €	916 848,94 €
Section d'investissement	500 241,77 €	500 241,77 €
TOTAL	1 417 090,71 €	1 417 090,71 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2024 de la commune arrêté comme suit.

7) Recrutement vacataire 2024 - Château Arthaudière

M. ARNAUD Stéphane a présenté sa candidature pour la saison estivale 2024 au Château de l'Arthaudière. Le Maire indique que la saison précédente s'est très bien passée, qu'il propose de valider sa candidature.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement de Stéphane ARNAUD.

8) Recrutement saisonnier 2024

Il est nécessaire comme chaque année de recruter un agent saisonnier pour seconder l'agent technique pour la période du 01/04/2024 au 31/10/2024.
Le Maire indique que Jean-Luc FARCONNET candidate pour le poste de saisonnier. Il évoque aussi la fin de contrat de Pierre GUEFFIER ; agent technique, et envisage le renouvellement de celui-ci.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement de Jean-Luc FARCONNET et le renouvellement du contrat de Pierre GUEFFIER jusqu'au 01/01/2025.

9) ZAEnR

Dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communs doivent déterminés des zones pouvant accueillir certains types d'énergies renouvelables.
Le Maire propose de déterminer les zones de la manière suivantes :

- Photovoltaïques (l'ensemble des toitures des bâtiments de la commune)
- Valorisation bois (toute la commune)
- Réseau de chaleur (centre bourg)
- Photovoltaïques au sol (secteur de la carrière)
- Géothermie (toute la commune)
- Eolien (pas de zone adaptée sur la commune)

Une consultation va être lancé par la SMVIC avec les indications que nous allons leur transmettre. A la fin de cette consultation, il sera donc possible à la commune délibérer à ce sujet de manière précise en prenant en compte le retour des usagers.

Il n'y aura donc pas de vote ce soir à ce sujet.

10) Groupe de travail site internet de la commune

Pour rappel le site internet de la commune est alimenté par des membres du conseil.

La SMVIC a lancé la préparation de la migration des sites communaux vers la nouvelle plateforme web intercommunale en organisant deux réunions. Céline, Valérie et Ana Cristina ont participé à celle du 31 janvier 2024.
L'idée est d'opérée la bascule sur la nouvelle plateforme en septembre 2024, avant cela il va y avoir du travail afin de déterminer ce qui doit rester sur la page de la commune et ce qui peut être supprimer, rajouter ou développer.
Sur la nouvelle plateforme se trouvera l'ensemble des informations de l'office du tourisme qui seront mises en ligne automatiquement. Il y aura aussi la possibilité pour les associations d'alimenter la page qui leur sera dédiée.

Au vue du travail à venir, il est nécessaire de créer un groupe de travail afin que plusieurs membres du conseil puissent y réfléchir.
Céline, Ana Cristina, Valérie, Fabrice, Jérôme, Annie et Emilie se proposent de former le groupe de travail.

11) Point PLUI

Le dossier PLUI avance bien.
Un premier travail a été lancé sur la commune afin de recenser les bâtiments qui auraient un intérêt de changer de destination.

Une réunion est prévue le vendredi 15 mars 2024 à 09h00 à la mairie afin de présenter une première carte d'un zonage avec les classifications. Il y aura trois visites au total afin de finaliser cette carte.

12) Point voirie et travaux

Il est mis en avant qu'il y a nécessité de reprendre certaines portions de voiries, l'intervention de l'agent communale en mettant de l'enrobé à froid sur certains secteurs afin de limiter la dégradation des voiries est une bonne chose.
Monsieur le Maire indique qu'il est tout de même nécessaire de faire intervenir un professionnel pour maintenir la voirie en bon état. Il sera nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un nouveau Plan Triennal de voirie, dont le dossier serait à déposer à l'automne. Il faudrait prévoir avec l'entreprise BAJAT de faire un tour de la commune avec l'agent technique et un élu (si possible) pour localiser les zones où des retouches d'émulsions sont à faire.

Jean-Pierre ROSE indique qu'il serait bien de faire un tour avec l'ASA d'irrigation sur les secteurs où ils ont traversé les voiries afin de faire un point sur la remise en l'état à la suite des travaux de mise en place du réseau d'irrigation.

Fabrice PRUNELLE pointe du doigts aussi la banquette qui n'a pas été stabilisé au niveau des Vallins à la suite des travaux d'enfouissement des lignes de basse tension par deux entreprises différentes. Beaucoup de graviers ont roulé sur la route et rendent le secteur dangereux. Fabrice a pris contact avec ENEDIS afin que régler la situation le plus rapidement possible.

13) Point travaux Eglise

Des devis ont été demandés à des artisans de Montagne pour refaire différents éléments dont la porte de la sacristie. Il a été révélé à la suite de leur passage, qu'il serait nécessaire de traiter le cœur afin de limiter l'expansion des insectes qui attaquent le bois. Il est mis en évidence qu'au vue du devis il n'est pas possible de valider en intégralité celui-ci mais que l'un des chantier de restauration à mener sur l'année 2024 est celui de la porte de la sacristie.

Jean-Pierre ROSE a aussi attiré l'attention sur la nécessité de sécuriser et fermer l'accès aux tribunes. Il rappelle aussi qu'il y a nécessité à remettre au norme l'électricité de l'église qui révèle des points de non-conformité à chaque visite de la société de contrôle. Dans la continuité, maintenant que les radiants de la salle des fêtes ont été démonté, il serait envisageable d'en installer quelques-uns dans l'église afin de pouvoir la chauffer quand il y a nécessité.
Il faudrait donc faire faire des devis pour la mise aux normes et étudier les possibilités techniques d'installer les radiants.

Il y a de cela maintenant bientôt deux ans que les bois ont été enlevés des murs à l l'intérieur de l'église. Il serait bien de réfléchir à ce qui pourrait être possible de mettre afin de les protéger tout intégrant un côté esthétique à la chose. Fabrice PRUNELLE propose une solution de plaque en alu avec une impression imitation bois. Jean-Pierre ROSE indique qu'il serait peut-être bien de solliciter la commission des arts sacré afin de se faire valider le choix des matériaux à utiliser.

14) Questions diverses

Travaux de voirie pour 2024 ? Il est prévu de faire intervenir l'entreprise BAJAT pour curer l'ensemble des fossés et reprofiler certains bords de route et reboucher des nids de poules. Il serait bien de faire un tour de la commune sur les secteur où l'ASA d'irrigation est intervenu afin de remettre en état les routes. Il va falloir voir pour reprofiler le chemin de l'Arnaudière. Une discussion est lancée avec Claude LAMBERT pour faire un nouveau bac de rétention pour limiter les écoulements d'eau sur la route du Furand.
Le maire indique qu'il serait bien de projeter à acheter le terrain entre le cimetière et le lotissement.
Concernant le terrain de la chapelle, il serait envisageable de demander à le passer en constructible pour un projet de construction partagée, et commerces.

Cédrik GARDON a questionné quant à la possibilité de basculer un terrain à côté de chez lui. Jean-Claude rappelle que la commune met des options sur des parcelles pour possibilité de construction mais qu'il ne s'agit pas d'une priorité pour le moment pour la commune et qu'il faut boucher les dents

creuses.

Elections européennes : les élections ont lieu le 09/06/2024, il va falloir prévoir les permanences. Horaires pas certains 08h00-20h00 donc 4 groupes (8h-11h / 11h-14h / 14h-17h / 17h-20h)

La séance est levée à 22h48.